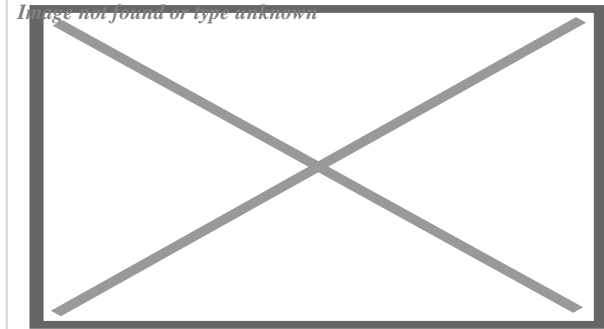


Bolivie : Jeannine Añez inculpée formellement de terrorisme, d'assassinat et de tentative d'assassinat

Image not found or type unknown



La Havane, 20 avril, (RHC)- L'ancienne présidente de facto de la Bolivie, Jeannine Añez, risque aujourd'hui une peine de 30 ans de prison. Elle a été formellement inculpée ce mercredi de terrorisme, d'assassinat et de tentative d'assassinat dans le cadre de l'affaire criminelle connue sous le nom de "massacre du Sacaba".

Le ministère public de la Bolivie a présenté les charges contre Jeannine Añez pour les crimes de meurtre de 10 personnes et de tentative de meurtre en relation avec les 90 personnes blessés en novembre 2019 peu après l'éviction du président Evo Morales.

Selon le ministère public, en novembre 2019, une structure de pouvoir a été "consolidée" dans le but d'exercer une répression violente, en sachant que cela causerait la mort de personnes et des blessures à d'autres, face aux manifestations à Sacaba.

Les procureurs ajoutent que Mme Añez, en complicité avec ses ministres de l'Intérieur, Arturo Murillo, et de la Défense, Fernando Lopez, a promulgué le décret suprême 4078 (connu sous le nom de "décret de mort"), qui exonérait la police et l'armée de toute responsabilité pénale dans la répression contre ceux qui réclamaient le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Selon le ministère public, l'ex-présidente de facto a coordonné, avec les deux ministres, des opérations conjointes pour attaquer les manifestants.

Ces actions "ont implicitement déterminé l'utilisation d'armes à feu, car elles ont exonéré les forces armées de toute responsabilité pénale", réitère le ministère public.

Le ministère public souligne qu'il s'agit d'une affaire "d'importance sociale", qui requiert une attention prioritaire.

Jeannine Añez purge une peine de 10 ans dans la prison de Miraflores en première instance pour l'affaire Coup d'État II, un procès qui analysait les moyens anticonstitutionnels qu'elle avait utilisés pour devenir chef du Sénat et, par la suite, de l'État.

Dans l'affaire Coup d'État I, Añez est accusée des massacres de Senkata, à El Alto, et de Sacaba, à Cochabamba, qui ont fait une quarantaine de morts, des centaines de blessés et des milliers de personnes emprisonnées et torturées.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/320247-bolivie-jeannine-anez-inculpee-formellement-de-terrorisme-dassassinat-et-de-tentative-dassassinat>



Radio Habana Cuba